DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet de Centrale photovoltaïque du Theil - Commune de Royères

Maître d'Ouvrage:

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

Adresse du Demandeur:

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France - Henry Cazalis
Agence Sud-Ouest
8 rue Vidailhan, bât A - 3ème étage
31130 Balma
Tel : 05 34 26 53 30

mail : henry.cazalis@edf-re.fr



Decembre 2020



Pièce n°3

Région NOUVELLE-AQUITAINE Département de la Haute-Vienne (87) Commune de Royères - 87400



Pièces constitutives du dossier de Demande de Permis de Construire

Pièces	s Administratives	1
	Formulaire de demande de permis de construire	2 à 11
	Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France	12 à 13
	Extrait K-BIS EDF RENOUVELABLES FRANCE	14
	Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat	15
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet	16
PC 1 -	Plan de situation du projet	17
	Localisation générale de la centrale photovoltaïque	.18
	Vue aérienne	
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet	20
PC 2 -	Plans de masse des constructions	21
	Plan de masse général du projet - Etat Existant	22
	Plan de masse général du projet - Etat Projeté	
	Plans de masse du projet - Etat Projeté Emprises	24 à 25
PC 3 -	- Plans en coupe du terrain et de la construction	
	Plan de localisation des Coupes AA', BB' et CC'	28
	Coupe AA' - Etat existant et état projeté	29
	Coupe BB' - Etat existant et état projeté	30
	Coupe CC' - Etat existant et état projeté	31
	Coupe d'une structure	32
PC 4 -	Notice décrivant le terrain et présentant le projet	33 à 35
PC 5 -	Plans des façades et des toitures	37
	Plan modèle d'une structure	38 à 39
	Plan modèle du portail	40
	Plan modèle de la clôture	41
PC 6 -	Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	43
	Plan de localisation des points de vue des photomontages	44
	Photomontages	.45 à 47
PC 7 -	Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	49
	Plan de localisation des points de vue photographiques	50
	Photographies	51
PC 8 -	- Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	53
	Plan de localisation des points de vue photographiques	54
	Photographies	55
PC 11	- Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	57

Pièces Administratives

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

<u>Contenu</u>

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France
- Extrait K-BIS de la SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat et d'EDF Renouvelables France
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet

<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil /5016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



1/18



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

N° 13409*07

Dermis de construire

DE L'URBANISME		ue constituire
Pour les demandes	-	u non des démolitions elles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cer n° 13406
Vous pouvez i	utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
stationnement, pa • Vous réalisez une • Vous effectuez de • Votre projet comp	aménagement (lotissement, camping, aire de arc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). e nouvelle construction. es travaux sur une construction existante. prend des démolitions. essite une autorisation d'exploitation com-	PC ou PA Dpt Commune Année Nº de dossier La présente demande a été reçue à la mairie
merciale. Pour savoir précisé projet, vous pouvez	ement à quelle(s) formalité(s) est soumis votre z vous reporter à la notice explicative ou vous de la mairie du lieu de votre projet.	le Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis :
multiples, chacun de seront notifiées au de	é dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la fut es demandeurs, à partir du 2 ^{éme} , doit remplir la fich emandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adre	ture autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeur e complémentaire «Autres demandeurs».Les décisions prises par l'administratio essée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidaire
Vous êtes un part	u paiement des taxes. iculier Madame□ Monsi	eur 🗆
l		Prénom :
Date et lieu de nai	ssance	
Date :	Commune:	
Département :	Pays :	
N° SIRET : 5 2 Représentant de la	ntrale photovoltaïque de Saint-Léonard-de-N	Type de société (SA, SCI,) : SAS (Société par Actions Simplifiées
Nom :	Augeix	Prénom : David
2 - Coordonn	ées du demandeur	
Adresse : Numéro	: 100 Voie : Esplanade du 0	Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B
	EDF Renouvelables France Loca 2,9,3,2,BP:Cedex:	
Téléphone :		indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
	habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
préciser son nom	et ses coordonnées : Madame 🗋	s que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur ☑ Personne morale □
Nom : CAZALIS		Prénom : Henry
	EDF Renouvelables France 8 Voie Rue de Vidailha	an, Batiment A - 3ème étage
Adresse : Numéro	voie	
Code postal : 3	Loca	•
Si cette personne	habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone : 0	5, 3, 4, 2, 6, 5, 3, 3, 0,	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
		ocuments transmis en cours d'instruction par l'administration à
	nte : henry.cazalis	s @ edT-re.Tr era celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de
	ier électronique augmentée de huit jours.	one some de la consumation du courrier crectionique ou, du plus tard, celle de

2/18

•	Le terrain					
3.1- Localisation du (ou des) terrain(s)						
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser						
	cisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.					
	Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.					
	resse du (ou des) terrain(s)					
Nui	méro : Voie :					
	u-dit : Les Bos Localité : Royères					
Cod	de postal : 8 7 4 0 0 BP : Cedex : Cedex :					
Réf	'érences cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu	illez renseigr	ner la fiche	e complémentaire		
pag	ne 9)					
Pré	fixe: Section: Numéro:					
Sup	perficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Voir fiche complémentaire page 10 du	Certa				
2.0						
	 Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous pe bénéficier d'impositions plus favorables) 	ermettre de fa	ire valoir d	es droits à construire		
	s-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗌	Non 🖾	Je ne sais pas \Box		
Le t	errain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🔲	Non 🔽	Je ne sais pas \square		
Le t	errain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🔲	Non 🖾	Je ne sais pas \Box		
	errain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui 🔲	Non 🛭	Je ne sais pas \square		
	errain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai		🗖			
	tenarial (P.U.P) ? projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 📙 Oui 🔲		Je ne sais pas Je ne sais pas		
Si v	otre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr	naissez, les d	dates de d	lécision ou d'auto-		
	tion, les numéros et les dénominations :	,				
	À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagemer otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de					
Si v		construction)	espondan	tes)		
Si v 4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune	construction)	espondan	tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement	construction)	espondan	tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre	construction)	espondan	tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement	construction)	espondan	tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés	construction)	espondan	tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports	construction)	espondan	tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf	construction) s cases corre		tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs	construction) s cases corre		tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs • Contenance (nombre d'unités) :	construction) s cases corre		tes)		
9 4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs . Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :	construction) s cases corre		tes)		
\$i v 4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²):	construction) s cases corre		tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements):	construction) s cases corre		tes)		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements):	construction) s cases corre	s ou			
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements):	construction) s cases corre	s ou			
4.1 Que	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se	construction) s cases corre de caravane surface de p	s ou olancher t	otale supérieure à		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs • Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: • Superficie (en m²): • Profondeur (pour les affouillements): • Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une sin², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevants les secteurs protégés	construction) s cases corre de caravane surface de p	s ou olancher t eux réside	otale supérieure à ences mobiles		
4.1 Que	otre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs • Contenance (nombre d'unités) :	construction) s cases corre de caravane surface de p	s ou olancher t eux réside	otale supérieure à ences mobiles		
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un deégé¹:	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d	s ou olancher to eux réside banisme c	otale supérieure à ences mobiles comme devant être		
4.1 Que	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s'anche agement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevats les secteurs protégés einagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de égé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d ocument d'uri	s ou blancher to eux réside banisme c nécessai	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou		
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de dégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d ocument d'uri	s ou blancher to eux réside banisme c nécessai	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou		
4.1 Que	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s'anche agement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevats les secteurs protégés einagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de égé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d cument d'ur rsqu'ils sont e ou lacustre	s ou plancher to eux réside banisme d nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou icoles, pastorales et		
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une : n², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de égé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin forrestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abo Création d'une voie	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d cument d'ur rsqu'ils sont e ou lacustre	s ou plancher to eux réside banisme d nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou icoles, pastorales et		
4.1 Que Qu	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se mêre, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés Énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de dégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin forestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abo Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d cument d'ur rsqu'ils sont e ou lacustre	s ou plancher to eux réside banisme d nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou icoles, pastorales et		
4.1 Que Qu	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une : n², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un de égé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marin forrestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abo Création d'une voie	construction) s cases corre de caravane surface de p ant plus de d cument d'ur rsqu'ils sont e ou lacustre	s ou plancher to eux réside banisme d nécessai s, conchyli	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou icoles, pastorales et		

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

\mathbf{a}	\mathbf{a}

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²): Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.	vra fournir un c	certificat
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux	Oui 🗖	Non 🗆
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗆
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberg	ement touris	tique
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		- 1
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploi	itation :	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements	Oui 🗖	Non 🗆

4/18

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction
5.1 - Architecte
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☑ Non □
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet
Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT
Numéro :21 Voie RUE D'AUTEUIL
Lieu-dit : Localité PARIS
Code postal : 7 5 0 1 6 BP : Cedex : C
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre S14812
Conseil Régional de LE DE FRANCE
Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : ou
Adresse électronique : im.in.archi @ gmx.com
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.
Cachet de l'architecte : I'M IN ARCHITECTURE 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² : ☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé ☐ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 15° et orientées vers le sud et d'une hauteur maximum de 2,7 mètres. Il se situe sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat et de Royères sur une emprise clôturée totale de 7,3 ha dont 2,56ha sur Royères. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend deux postes de livraison éléctrique et deux postes de conversion.
Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :
• une clôture grillagée de 2 m de hauteur de couleur vert mousse RAL 6005
2 portails d'accès coullisant dont 1 situé sur la commune de Royères
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Formulaire de demande de Permis de Construire

5.3 - Informations co	mplémentaires					
Nombre total de lo	gements créés :		don	t individuels : 🗀	ے اے dont co	llectifs :
 Répartition du nor 	mbre total de logei	ment créés par ty	pe de financemer	nt:		
Logement Locatif Soci	alAco	cession Sociale (hors prêt à taux ze	éro) டபடப	Prêt à taux zéro ∟	
Autres financement	ts:					
 Mode d'utilisation 	principale des log	ements:				
Occupation personnelle	e (particulier) ou en	compte propre (p	ersonne morale) 🏻]	Vente ☐	Location
S'il s'agit d'une occupa	ation personnelle,	veuillez préciser	: Résidence pr	rincipale 🗖	Résid	ence secondaire 🗆
Si le projet porte sur ui	ne annexe à l'habi	tation, veuillez p	réciser : Piscine 🗆	☐ Garage	Véranda 🔲 🛮 Al	ori de jardin 🗖
🗖 Autres annexes à l'	habitation :					
Si le projet est un foye	r ou une résidence	e, à quel titre :				
Résidence pour persoi	nnes âgées 🗖	Résidence pou	ur étudiants 🔲	Résidence de to	urisme 🗖	
Résidence hôtelière à Autres, précisez :	vocation sociale [Réside	nce sociale \square	Résid	ence pour personi	nes handicapées 🗆
Nombre de chamb	ores créées en foy	er ou dans un hé	bergement d'un a	utre type :		
 Répartition du nor 	mbre de logement	s créés selon le r	nombre de pièces	:		
1 pièce 2 р	oièces <u> </u>	3 pièces 📖 📖	4 pièces∟	5 pièces L	ட 6 pièce	s et plus
Le nombre de nive	eaux du bâtiment l	e plus élevé : au-	-dessus du sol 📖	படு et au-de	essous du sol 📖 i	
 Indiquez si vos tra 						
Extension	Surélévation		Création de ni	veaux suppléme	ntaires \square	
Information sur la	destination des co	onstructions futur	es en cas de réali	sation au bénéfic	ce d'un service pul	olic ou d'intérêt
collectif: Transpo	ort 🗖	Enseignemei	nt et recherche		Action sociale	
Ouvrage spéc	_	co.gcc.	Santé 🗖		Culture et loisir	_
Ouvrage spec	iai 🛂		Sante		Culture et loisii	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l'	nune couverte pa	r un plan local d	d'urbanisme ou u	ın document en		
N.125-9 du code de i	uibanisme uans		rfaces de plancher³ en m²			
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie Exploitation						
agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	0	0	0	0	0
Surfaces totales (m²)	0	0	0	0	0	0
` ,						

T'icactivité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».



5/18 6/18

> 5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

> > Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale: (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou	Bureau						
tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neut destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par

exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles 9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet Adresse(s) des aires de stationnement :
Nombre de places
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie :
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la maine afin de savoir si votre de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande,
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
D Dámalitian tatala
☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restante
Nombre de logement démolis :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du pro
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale Monsieur Personne morale Monsieur Prénem :
Nom : Prénom : OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Formulaire de demande de Permis de Construire

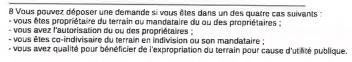
8/18

	8/1			
8- Informations pour l'application d'une législation connexe				
Indiquez si votre projet :				
porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à d ment (IOTA)	éclaration en application du code de l'environne-			
porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effe du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à f relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)	(dérogation espèces protégées) a l'article L. 512-7 du code de l'environnement et équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 favoriser l'innovation			
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	:			
NOT THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA	STATE OF STA			
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁶ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.				
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.				
À Balma	0 11			
Le : 10 décembre 2020	Signature du (des) demandeur(s)			
STATE OF THE PARTY				
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ; - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé si votre projet est soumis à autorisation d'exelei				

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78'-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre

demande. Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🔲

tation commerciale.





Formulaire de demande de Permis de Construire

9/18

Pour un permis d'aménager un lotissement :
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
Information à remplir par le professionnel sollicité:
Vous êtes un : ☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur Nom : Prénom :
Numéro :Voie :
Lieu-dit :Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone :
Adresse électronique :
Pour les architectes uniquement : N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :
Conseil régional de :



10/18

Références cadastrales : fiche complémentaire

References cadastrales : fiche complementaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que a superficie totale du terrain.
Préfixe : 0_0_0_0_ Section : 0_B_ Numéro : 1_4_4_1_1_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 10.003
Préfixe: _000_ Section: _0B_ Numéro:_989 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 7, 11.8
Préfixe: 0,0,0,0 Section: 0,B Numéro:9,9,0, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 8.292
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Surperficie totale du terrain (en m²) : 25 413



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

11/18

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires
		à fournir
X	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
X	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
X	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] 2	1 exemplaire par dossier
X	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
X	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir				
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'inté rieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :					
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :					
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :					
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				

¹ Se renseigner auprès de la mairie

Formulaire de demande de Permis de Construire

12/18

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :						
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :						
X	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :					
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collec-					
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :					
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :				
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet nécessite un agrément :					
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :				
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet nécessite une étude de sécurité publique :					
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :					
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	::				
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
	re projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel c port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	ont accès les véhicules de				
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si vot	re projet fait l'objet d'une concertation :					
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:						
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier				



² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Formulaire de demande de Permis de Construire

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme] Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent : PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation] Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] : PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux 1 exemplaire par dossier catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] : PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par 1 exemplaire par dossier le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale : PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanismel Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux : PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de 1 exemplaire par dossier PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de 1 exemplaire par dossier PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code 1 exemplaire par dossier de l'urbanismel PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la 1 exemplaire par dossier convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale : PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation 1 exemplaire par dossier attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] PC23. **Un document** par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes 1 exemplaire par dossier aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite un défrichement : PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation 1 exemplaire par dossier de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement : PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre 1 exemplaire par dossier de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art R. 431-20 du code de l'urbanisme]

13/18

J. VO	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du	1 exemplaire par doss
_	code de l'urbanisme]	
	OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe	
	[Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
i vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
i vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
i vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
Si vo	otre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pro	ojet :
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
i le	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par doss
	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
u i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du	
i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre	
i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre mune de moins de 20 000 habitants : PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R.	e 300 et 1 000 m² dans t 1 exemplaire par doss
i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre mune de moins de 20 000 habitants : PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	e 300 et 1 000 m² dans u 1 exemplaire par doss ique :
i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants: PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographi PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet.	e 300 et 1 000 m² dans t 1 exemplaire par doss
i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre une de moins de 20 000 habitants: PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	e 300 et 1 000 m² dans of a exemplaire par dossiique:
i vo	et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre mune de moins de 20 000 habitants: PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article	e 300 et 1 000 m² dans u 1 exemplaire par doss ique :

15/18

–	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
	rs demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un loger	
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
et de l	is demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un i le 2 ans :	
	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article 6 du code de l'urbanisme :	e L. 151-29-1, L. 152-5 et
	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	,
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	$\mbox{PC43. } \textbf{Le dossier} \mbox{ d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 \mbox{ du code de l'urbanisme]}$	1 exemplaire par dossier
	re projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créa itation dans un immeuble existant :	tion de locaux à usage
_	PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patri- moine ou de l'architecte des Bâtiments de France

Formulaire de demande de Permis de Construire

1/1

Nombre d'exemplaires à fournir

1 exemplaire par dossier



1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vot	tre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
i vot	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou	dans les abords des
nonu	ments historiques :	
	A8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

A1. **Un plan de masse** des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]



Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes

Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public 16/18



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
	PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
	- Renseignements concernant les constructions ou les aménagements
ľ	L.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la cons
	Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis)
	Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :
	Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)				
1.2.1 - Création de locaux destiné Dont :	s à l'habitation	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Locaux à usage d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondair	e et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui □ Non □ Si oui, lequel ?					
Quelle est la surface taxable (1) existante?m² Quel est le nombre de logements existants ?					
Quelle est la surface taxable démolie ?m²					
1.23 – Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation					
	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les sur- faces de station- nement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)		
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à					
400 m² (9)		0	0		
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes		_	-		



(10)

		17/18		
Dans les exploitations et coopératives agricoles :				
Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes,				
héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de				
stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)				
Dans les centres équestres :				
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)				
Describe the firm and the control of	Surfaces	créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)				
1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement				
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :				
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :				
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :				
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :				
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :				
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :				
Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?				
Oui 🗋 Non 🗍				
1.5 - Cas particuliers				
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention	des Risques na	aturels,		
technologiques ou miniers ? Oui Non				
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques o	u inscrit à l'inve	entaire		
des monuments historiques ? Oui Non				
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la cor Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de donsité, i Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, i La superficie de votre unité foncière :	densité (15) ? Indiquez ici :	Oui 🗍 Non 🗍		
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :				
La valeur du m² de terrain nu et libre :				
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (1:				
	•			
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date				
3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :				
Pièces		d'exemplaires fournir		
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre te	rrain est un lot o	de lotissement :		
		plaire par dos-		
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]		sier		
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous av				
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemp	laire par dos-		
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'arc		-1		
or vous avez perionele à un resont risear relatif à la taxe à afferiagement ou à la redevance à dif	héalagia aráwa	sier		
F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoin	1 eyemr			

18/18

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables						
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir					
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :						
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier					
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exo l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	nération prévue à					
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à					
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier					
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	inistre et que vous pensez					
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier					
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier					
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ar patrimoine (19) :	ticle L. 524-6 du code du					
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier					
5 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à t élibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	aux zéro, si la collectivité a plus favorables)					
si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisat l'adresse d'envoi des titres de perception	ion, merci de renseigner					
Nouvelle adresse : Numéro : Voie :						
ieu-dit : Localité :						
code postal : BP : Cedex : Division territoriale :						
Date 10 décembre 2020 Nom et Signature du déclarant Augeix						



Délégation de Pouvoir EDF Renouvelables France

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR REGIONAL SUD ET OUTRE MER – ACTIVITES TERRESTRES EDF RENOUVELABLES FRANCE

EXTRAIT

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur Général Adjoint en charge des activités terrestres de la société EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité en date du 23 janvier 2019,

J'ai constaté que la taille de la société EDF Renouvelables France, le développement de ses activités et la dispersion géographique de ses sites, ne me permettent pas d'assurer un contrôle effectif des procédures internes et de veiller à l'application des règles en vigueur.

C'est pourquoi, j'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs. En votre qualité de Directeur Régional Sud¹ et Outre-mer² concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, vous êtes responsable du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens, photovoltaïques au sol et flottant et de stockage d'énergie (ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés) (les « Projets ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût pour la région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer (Corse et Outre-mer constituent conjointement les « Zones Non Interconnectées » ou « ZNI »). Dans ces domaines, vous supervisez et êtes responsable de :

- la prévention des risques pour la sécurité des personnes placées sous votre autorité,
- l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce dernier en accord avec la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France.
- la compétence de maitre d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce en accord avec la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France,

ces responsabilités prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, en région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer, sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Renouvelables et notamment celles concernant le budget, les achats et les investissements :

[...]





2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :

Agir, tant au nom d'EDF Renouvelables France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF Renouvelables France est Présidente, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, devant toutes les juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous votre autorité.

3. Concernant les fonctions de représentation :

- Représenter EDF Renouvelables France, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toute société, établissement, association, syndicat, groupement ou organisme divers dont l'activité rentre dans vos missions de développement sur votre territoire;
- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente de(s) société(s) de projet dans lesquelles EDF Renouvelables France détient des participations et dont elle est Présidente et dont l'activité entre dans vos missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique du groupe EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, toutes les décisions au nom de(s) société(s) de projet dans les limites visées dans la présente délégation.

4. Concernant les Projets :

- Sur le territoire de la Région Sud et Outre-mer, dans la limite d'un plafond de 1 M€ HT par opération, prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets dépendant des services placés sous votre autorité tant au nom d'EDF Renouvelables France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF Renouvelables France est Présidente, en vue de :
 - obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et le construction des Projets; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable;
 - o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter, demande d'autorisation unique, déclaration préalable, demande « au cas par cas », demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, demande de contrat d'achat d'électricité, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement ou à la construction d'un Projet;
 - négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution;
 - o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets, suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux
 - o répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, après accord de la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France;





¹ La Région Sud étant définie par l'ensemble des départements suivants : 01, 03 à 07, 09, 11 à 13, 15, 19, 2A, 2B, 23, 24, 26, 30 à 34, 38, 40, 42, 43, 46 à 48, 63 à 66, 69, 73, 74, 81 à 84 et 87.

² L'Outre-mer étant défini par les territoires suivants : l'ensemble des DROM et des COM.

- o mettre en œuvre les actions pour assurer la sureté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site;
- o pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Renouvelables et en accord avec la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France, négocier et signer tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets;
- Dans la limite d'un montant annuel dont le plafond reste inférieur à 100.000 € HT, négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article ; engager les dépenses y afférentes.

[333

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Régional Sud et Outremer concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes propres pouvoirs.

[...]

La présente délégation prend effet et annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilité, à compter du 23 janvier 2019.

Fait à Paris La Défense, le 21 mars 2019 en deux exemplaires

Nicolas COUDERC

Directeur Général Adjo

David AUGEIX

Directeur Régional Sud et Outre-mer⁴

³ Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs »

⁴ Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités

Extrait K-BIS EDF RENOUVELABLES FRANCE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA 92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : aRTv1zxVR7 https://www.infogreffe.fr/controle

 N° de gestion 2001B00892



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 14 octobre 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

434 689 915 R.C.S. Nanterre Immatriculation au RCS, numéro

Date d'immatriculation 20/02/2001

Dénomination ou raison sociale **EDF Renouvelables France**

Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)

Capital social 100 500 000,00 Euros

-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris Adresse du siège

la Défense Cedex

Durée de la personne morale Jusqu'au 20/02/2100 Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

EDF Renouvelables Dénomination Forme juridique Société anonyme

Adresse Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Gl de Gaulle 92932 Paris la

Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A Forme juridique Société anonyme

Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex Adresse

775 726 417 RCS Nanterre Immatriculation au RCS, numéro

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participée(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense - Mention n° 44082 du 10/08/2020

Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

(RCS Nanterre 389475294)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris

la Défense Cedex

Activité(s) exercée(s) La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute

opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Inbdirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus

05/01/2001 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Création

Exploitation directe Mode d'exploitation

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Marseille R.C.S. Tarascon

R.C.S. Nanterre - 15/10/2020 - 15:27:09



Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA 92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

R.C.S. Toulouse

R.C.S. Béziers

R.C.S. Montpellier

R.C.S. Nantes

R.C.S. Saint-Nazaire

R.C.S. Mende

R.C.S. Lyon

R.C.S. Le Havre

R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -

FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002 - Mention du 13/01/2003

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

page 1/2 R.C.S. Nanterre - 15/10/2020 - 15:27:09 page 2/2 Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges

Cité Judiciaire 23 PL WINSTON CHRUCHILL 87000 LIMOGES

N° de gestion 2018B00702

Code de vérification : j5jlSllffQ https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION SECONDAIRE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 2 décembre 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

527 617 740 R.C.S. Nanterre Immatriculation au RCS, numéro

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE SAINT LEONARD DE Dénomination ou raison sociale

NOBLAT

Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)

100esplanade du Général de Gaulle Coeur Défense Tour B92932 Paris-la-défense CEDEX Adresse du siège

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE

05/11/2018 Date d'immatriculation

Adresse de l'établissement Lieu-Dit " Maleplane" 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Réalisation et exploitation d'installations solaires Photovoltaiques destinées a produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes Activité(s) exercée(s)

22/10/2018 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement Centrale photovoltaique du theil Lieudit le Theil 87400 Saint Leonard de

Realisation et exploitation d'installations solaires Photovoltaiques destinées a produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes Activité(s) exercée(s)

27/04/2020 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

		Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	LIEU-DIT	COMMUNE
	0B 1441	10 003			
	Structures photovoltaïques	0В 989	7 118	LES BOS	ROYERES
		0В 990	8 292		
		TOTAL	25413		

PC1 - Plan de situation du terrain

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

<u>Contenu</u>

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables



Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

> Localisation générale du projet

<u>Légende</u>



Localisation de la Centrale Photovoltaïque



Localisation de la Centrale Photovoltaïque



Limite communale



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage

31130 Balma

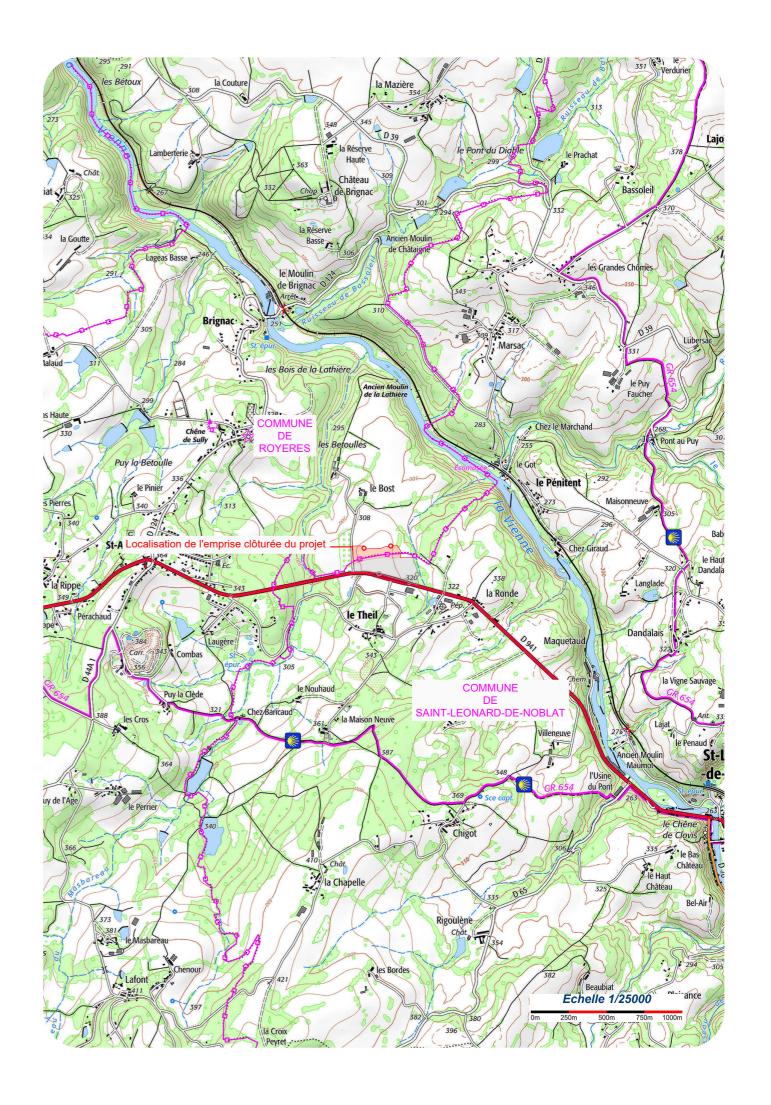














Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

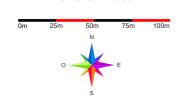
Vue aérienne

<u>Légende</u>

Localisation de la

Limite communale

Echelle 1/2500

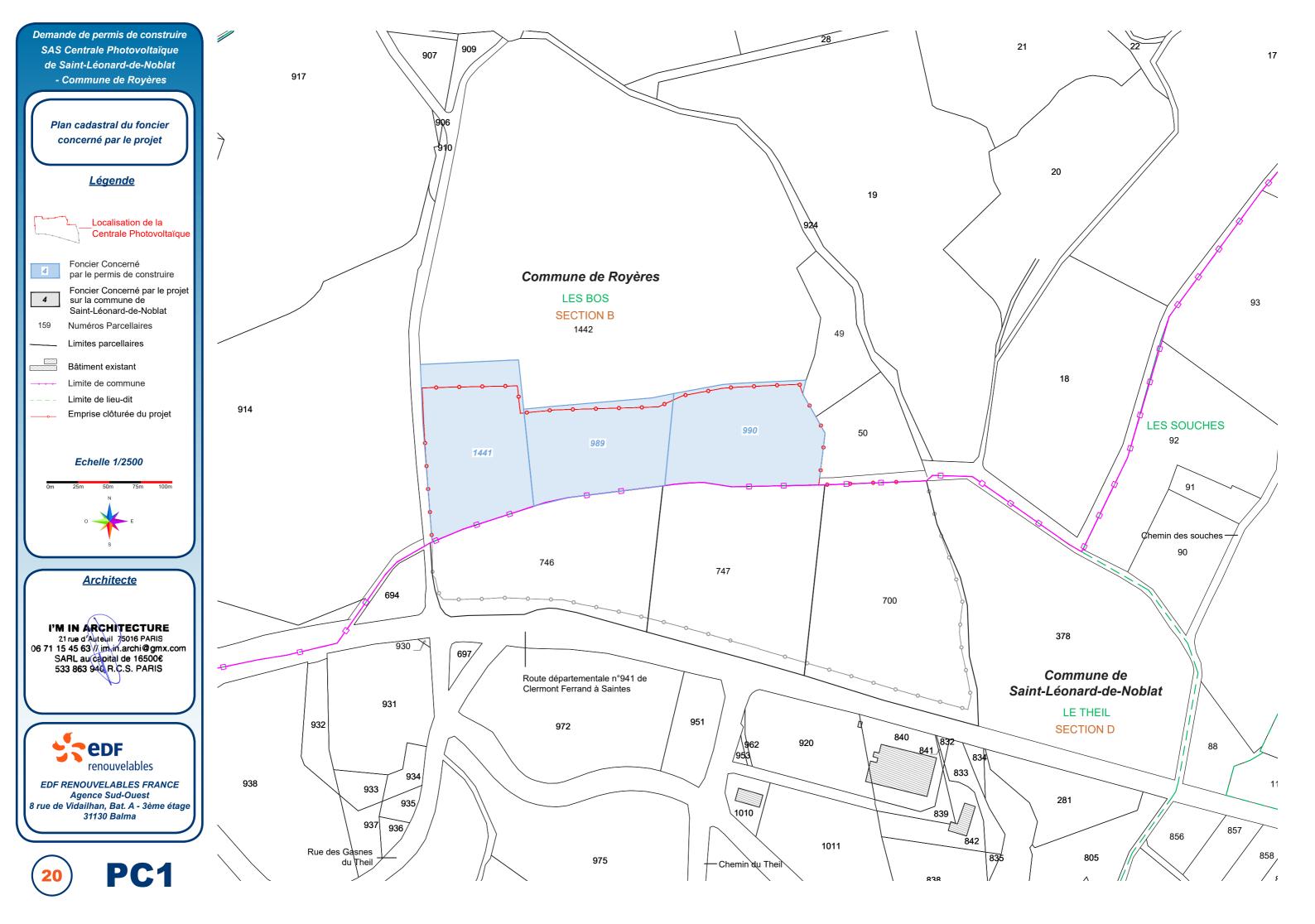


<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 ¼ im-in.archi @gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS







PC2 - Plans de masse des constructions

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

<u>Contenu</u>

- Plan de masse général du projet Etat Existant
- Plan de masse général du projet Etat Projeté
- Plan de masse général du projet -Emprise au 1/750e

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS









Plan de masse général du projet Etat Existant

<u>Légende</u>

Numéros des Parcelles Concernées

Joncernees

Limite des parcelles concernées

Numéros Parcellaires

Limites Parcellaires

___ Voie existante

Végétation existante

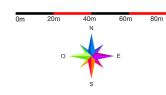
Végétation à supprimer

Talus

Localisation de l'emprise clôturée du projet

Localisation de l'emprise clôturée du projet (non concernée)

Echelle 1/2000



Architecte

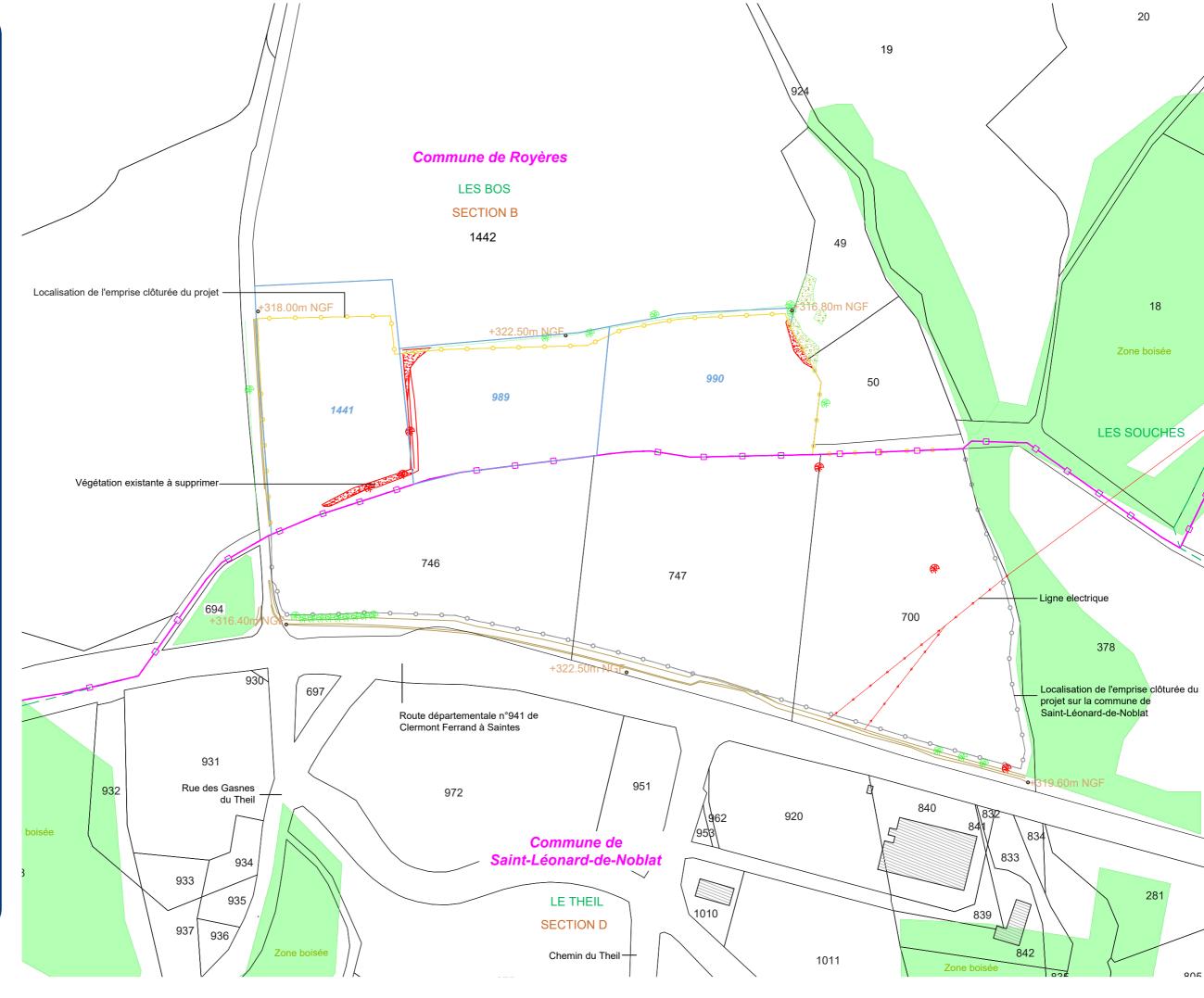
I'M IN ARCHITECTURE

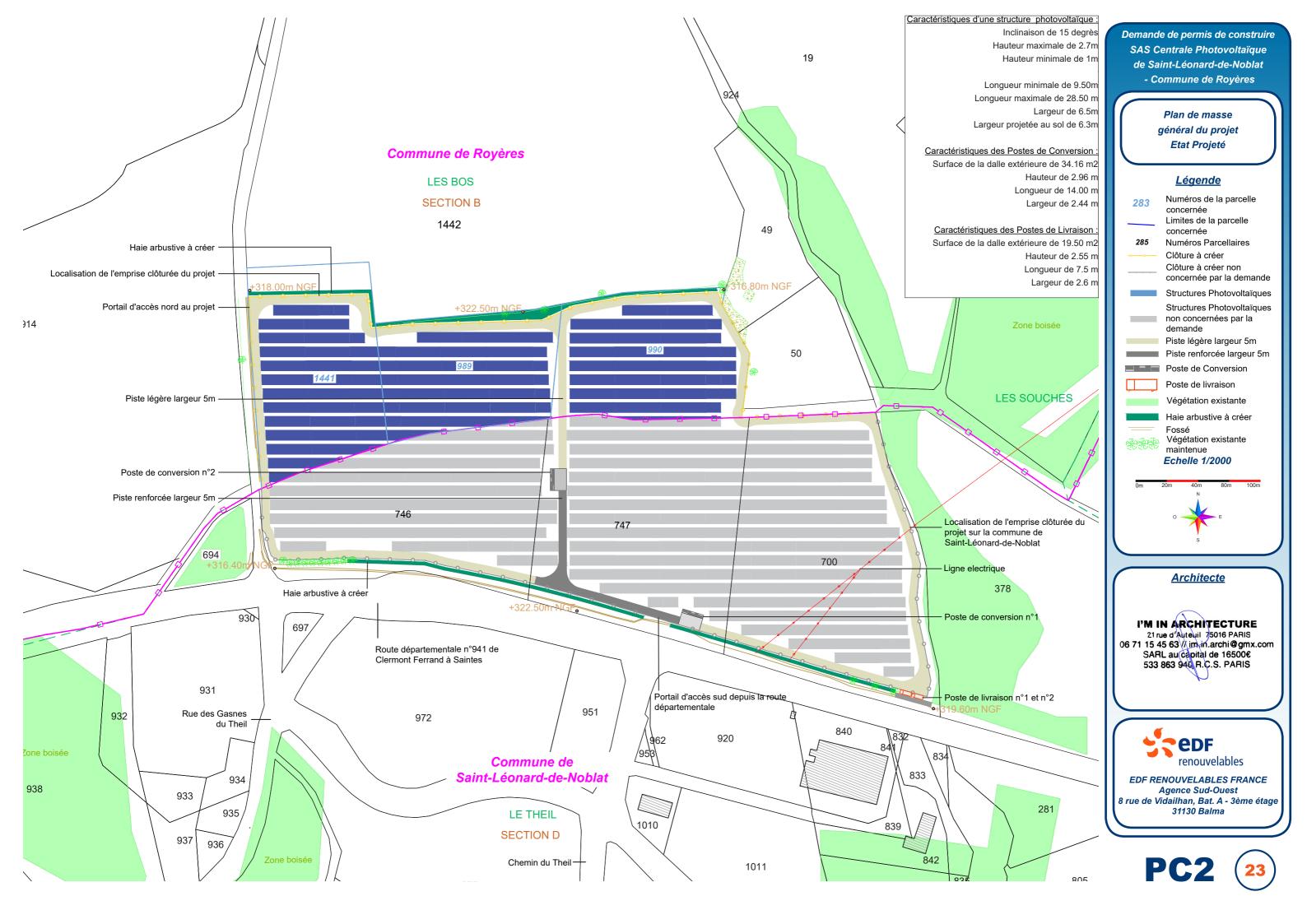
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS















Piste légère largeur 5m
Piste renforcée largeur 5m
Poste de Conversion

Végétation existante

Haie arbustive à créer

Architecte

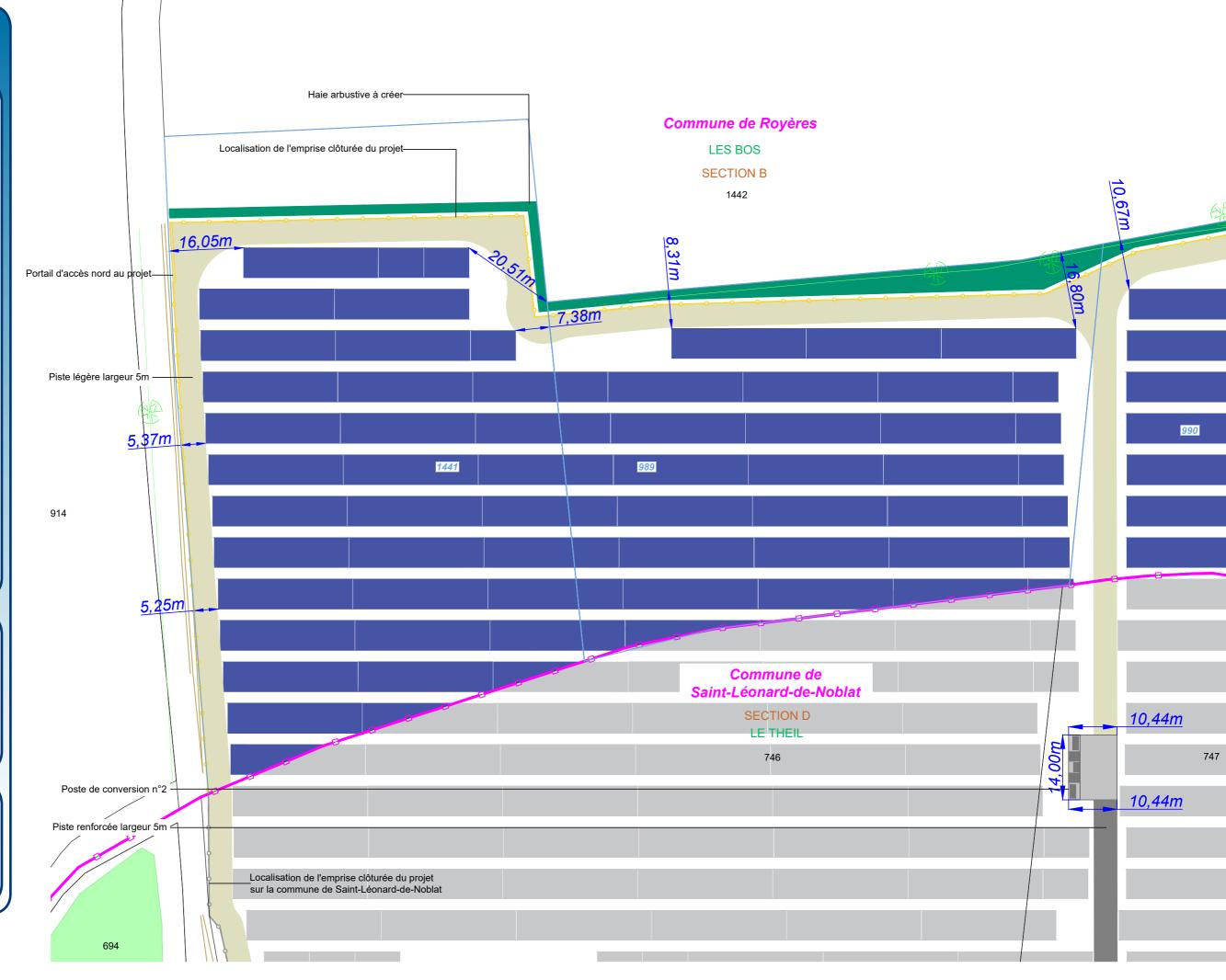
I'M IN ARCHITECTURE

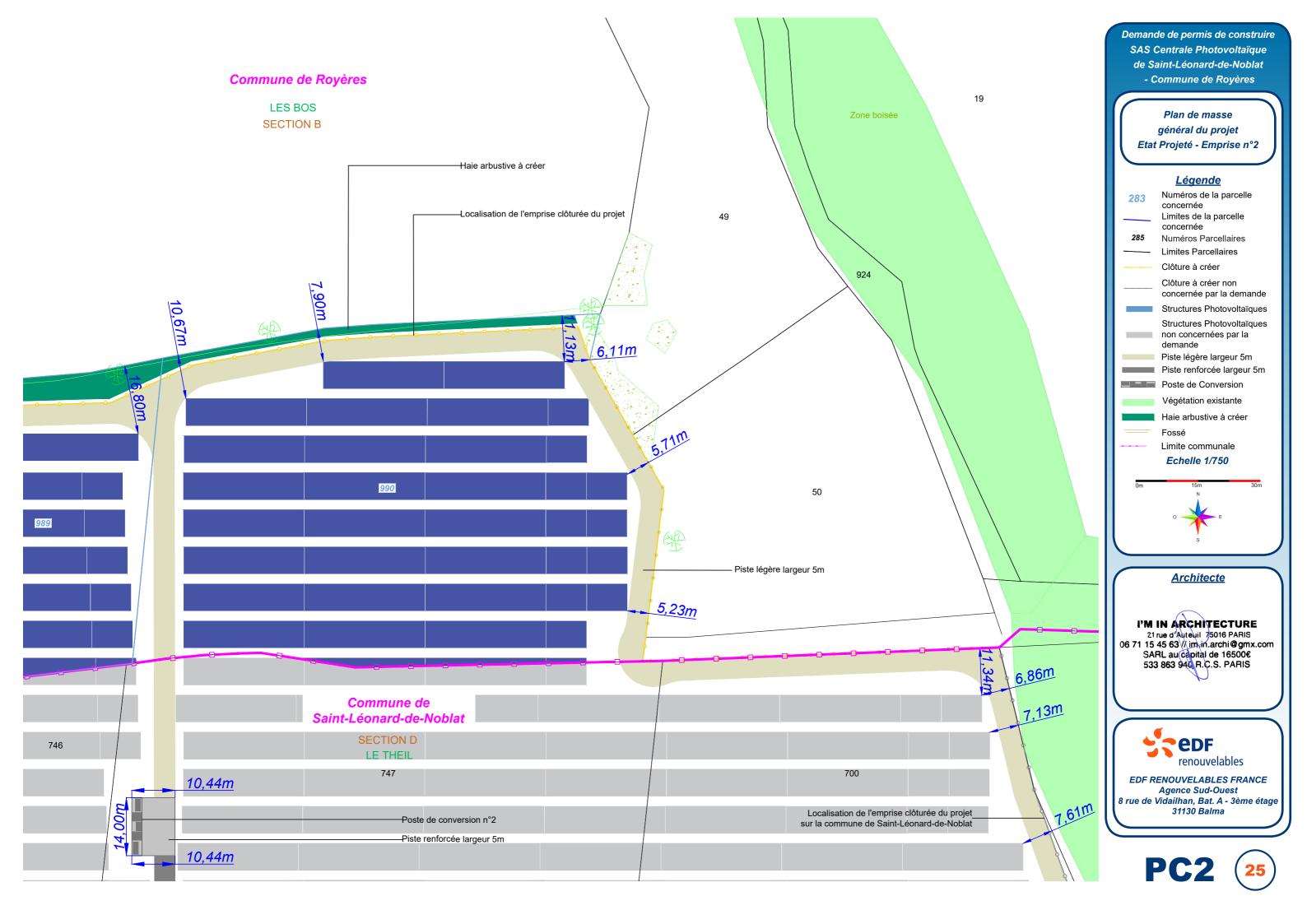
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS











PC3 - Plans en coupe du terrain et de la construction

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB' et CC'
- Coupe AA' Etat existant et projeté
- Coupe BB' Etat existant et projeté
- Coupe CC' Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables





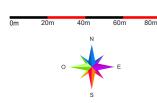


<u>Légende</u>

Numéros de la parcelle concernée Limites de la parcelle concernée 285 Numéros Parcellaires Clôture à créer Clôture à créer non concernée par la demande Structures Photovoltaïques Structures Photovoltaïques non concernées par la Piste légère largeur 5m Piste renforcée largeur 5m Poste de Conversion Poste de livraison Végétation existante Haie arbustive à créer

Echelle 1/2000

Végétation existante maintenue



Architecte

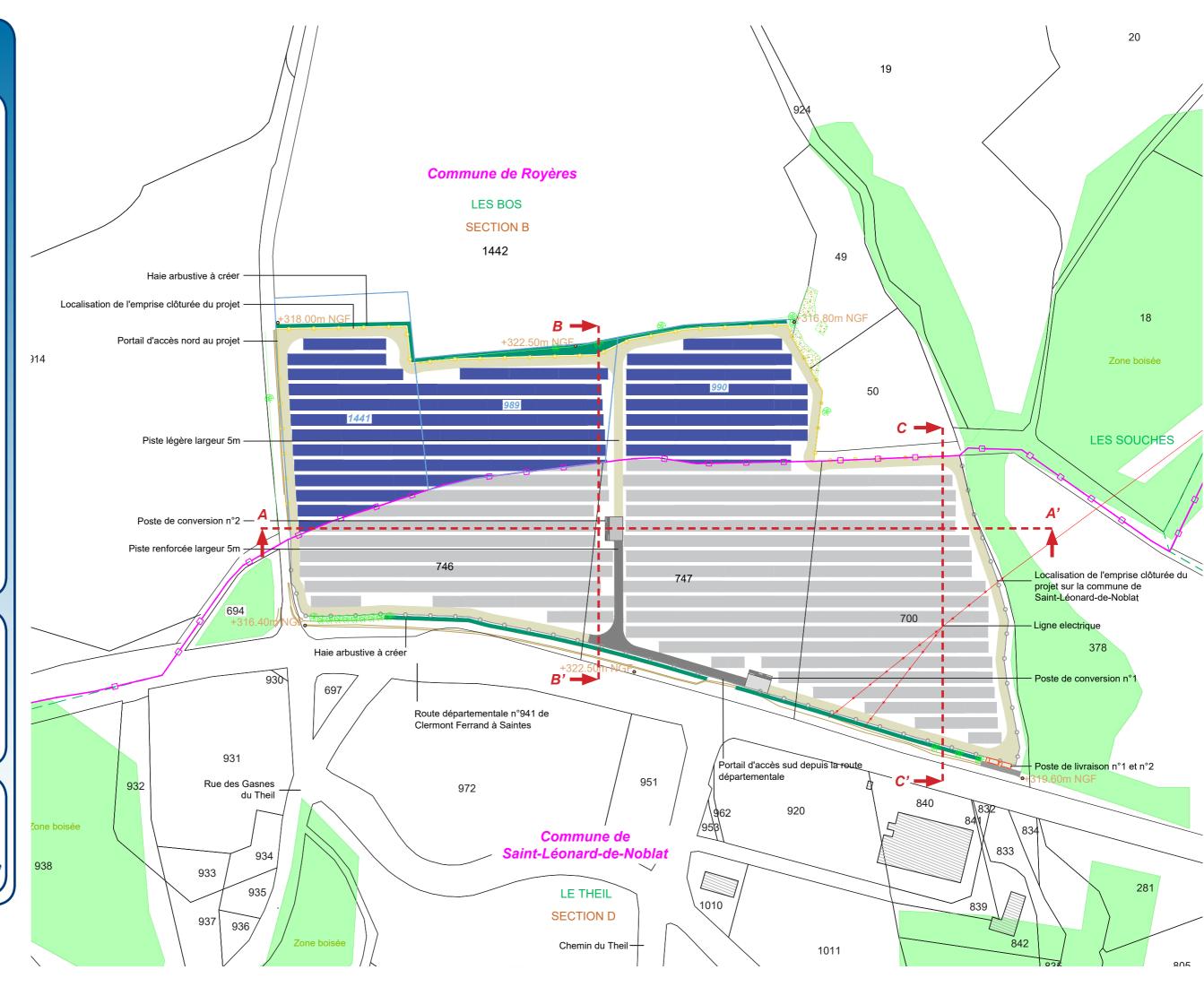
I'M IN ARCHITECTURE

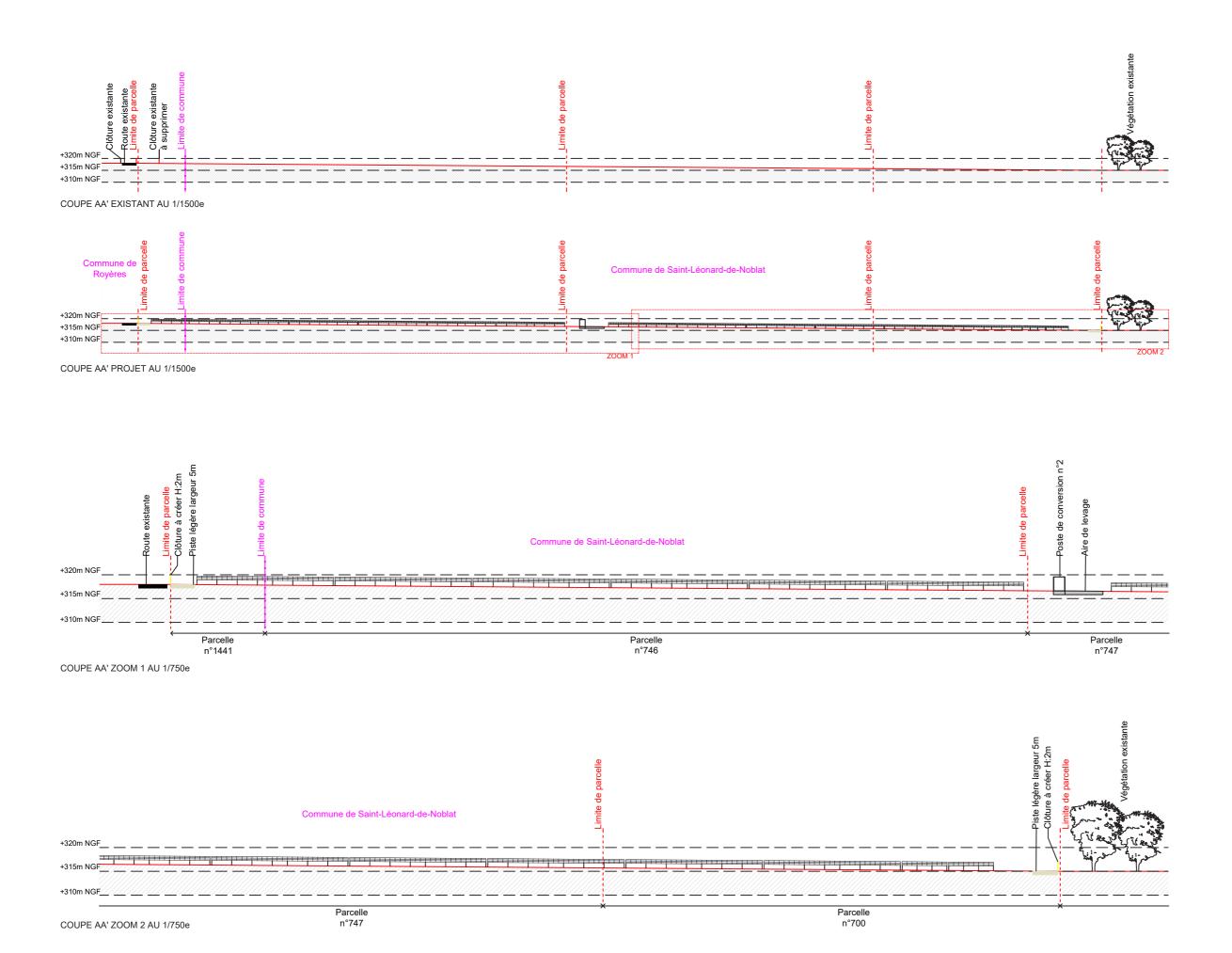
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS











Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Coupe AA' Etat existant et projeté

Terrain naturel

Panneau photovoltaïque

Poste de conversion

Piste legère largeur 5m
Piste lourde largeur 5m

Piste existante

Végétation

Echelle 1/1500



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 ∦ im in archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF RENOUVELABLES FRANCE

Agence Sud-Ouest 3 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma









Architecte

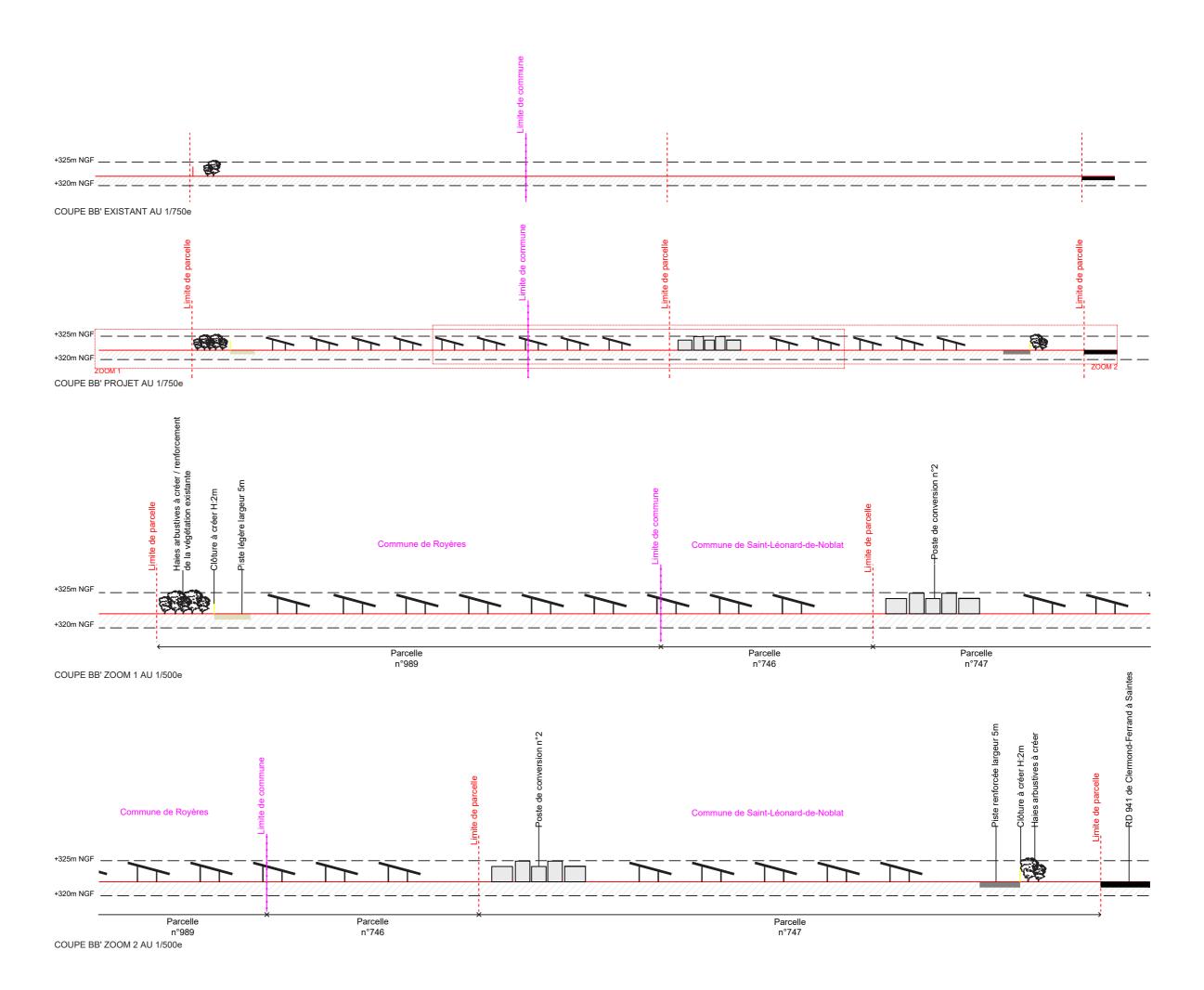
I'M IN ARCHITECTURE

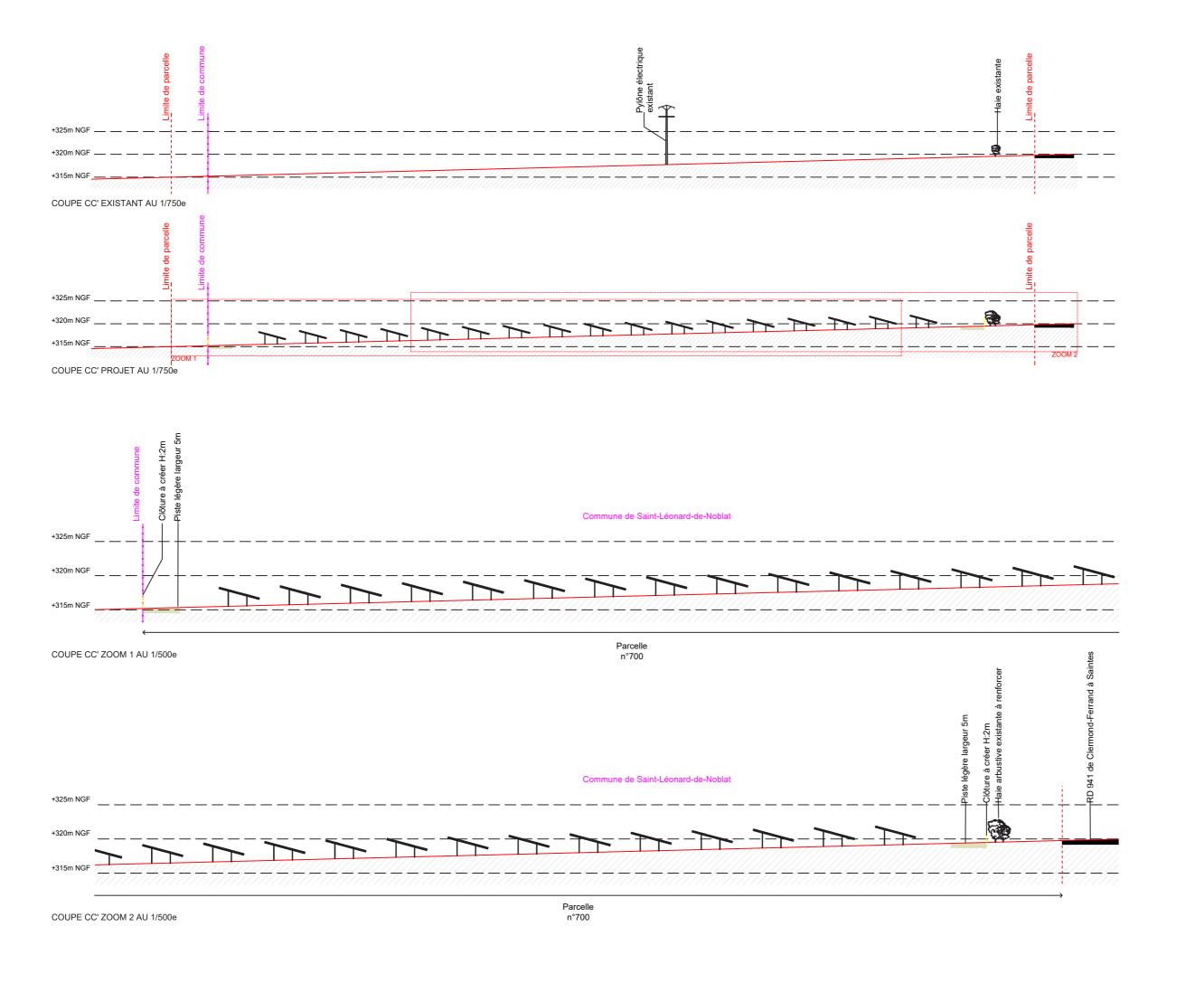
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS











Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

> Coupe CC' Etat existant et projeté

Terrain naturel

Panneau photovoltaïque

Piste legère largeur 5m

Piste lourde largeur 5m

Piste existante

39

Végétation

Echelle 1/750

0m 15m 30m

Echelle 1/500

0m 10m 20m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 ¼ im in archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma

DC3



Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Coupe d'une structure photovoltaïque

<u>Légende</u>

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.7 m Hauteur minimale de 1m Longueur minimale de 9.50m Longueur maximale de 28.50 m Largeur de 6.5m Largeur projetée au sol de 6.3m

Implantation sur terrain naturel au dessus de +317m NGF

Echelle 1/25

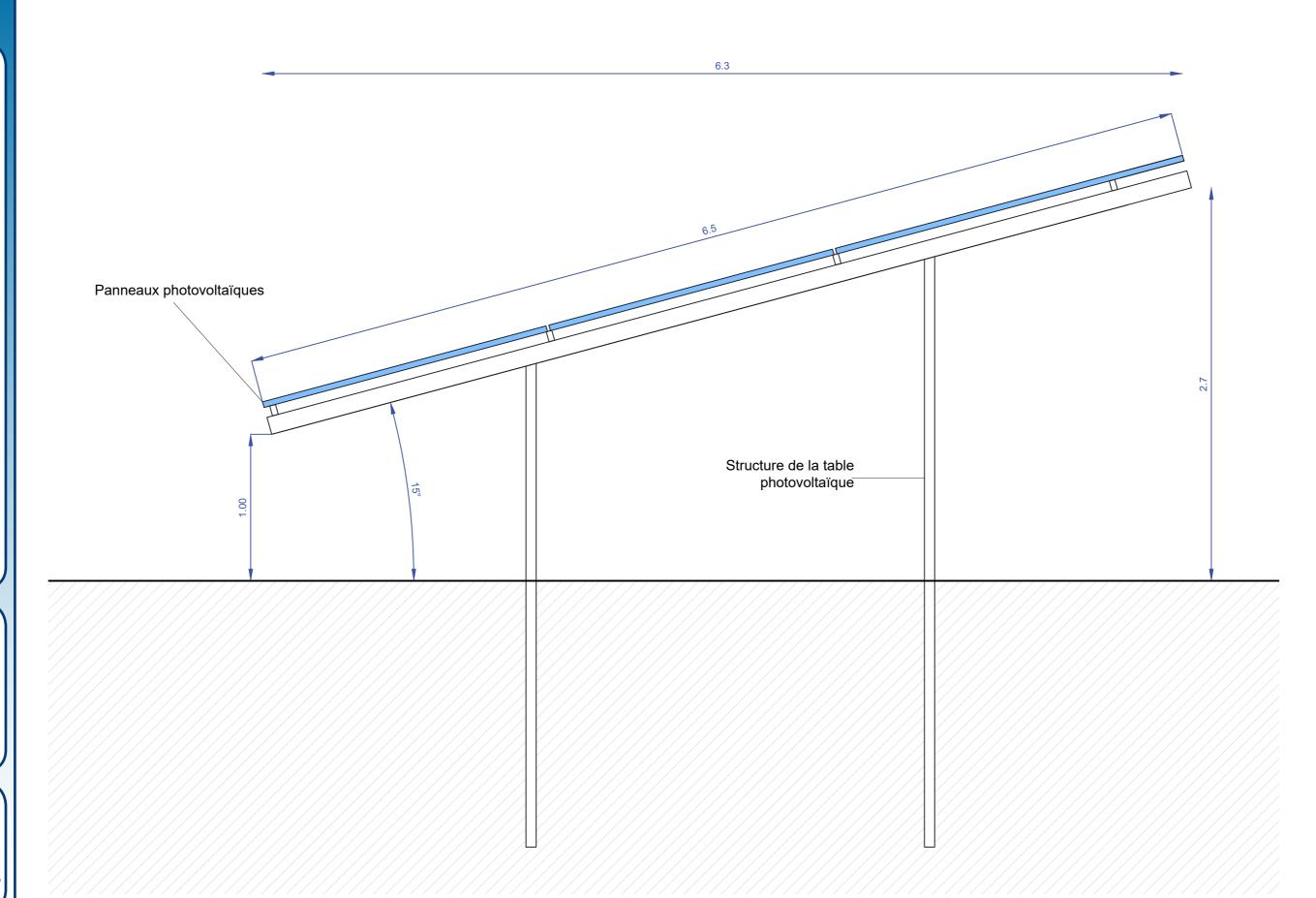
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS









PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil ∂5016 PARIS 06 71 15 45 63 ¼ im-in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma



Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Préambule

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol du Theil, dans le département de la Haute-Vienne (87), sur les communes de Saint-Léonard-de-Noblat (87400) et de Royères (87400), respectivement aux lieux-dits « Le Theil » et « Les Bos ».

Caractéristiques de l'état initial du terrain et de ses abords

Le terrain s'inscrit dans la vallée de la Vienne, sur sa rive gauche, avec un relief principalement plat. La topographie oscille entre 317 et 324 m NGF. Le terrain est situé au carrefour de la route départementale 941 et de la voie communale dite « Les Bos », respectivement sur ses bords Sud et Ouest et par lesquelles il est accessible.

Plusieurs réseaux sont présents sur ou à proximité immédiate du site dont notamment :

- La route départementale RD 941 au Sud, la voie communale à l'Ouest,
- Des lignes électriques souterraines et aériennes sur site à l'Est,
- Des lignes télécoms aériennes et souterraines en périphérie au Sud et à l'Ouest,
- Un réseau d'eau potable souterrain à l'Ouest, de l'autre côté de la route accédant au lieu-dit du Bost,
- Un réseau de gaz souterrain au Sud, de l'autre côté de la RD 941.

Le terrain se situe en totalité dans la zone d'activité économique du Theil. Il s'agit d'un terrain agricole situé au sein d'un parcellaire agricole. Le terrain est bordé à l'Est d'un fossé et au Sud d'un réseau viaire et de bâtiments de la zone d'activité.

Dans son environnement immédiat, le terrain est visible depuis sa frange Sud.

Dans son environnement éloigné, le terrain est partiellement visible depuis le Nord, toujours en arrière-plan, notamment depuis l'extrême sud-ouest du parvis de l'église de Royères.

Le terrain n'est quasiment pas visible depuis le bourg de Royères et n'est pas visible depuis le fond de la vallée de la Vienne ou depuis la ville de Saint Léonard de Noblat, en raison de la topographie et de la végétation (haies, bois).

Les communes de Saint Léonard de Noblat et de Royères sont soumises à Plan Local d'Urbanisme. Le terrain y est situé en zone à urbaniser (AUt).

Présentation du projet

a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé :

La centrale photovoltaïque occupera une superficie de 7,30 hectares (emprise clôturée) d'un seul tenant. Les aménagements conserveront la topographie actuelle du terrain.

L'accès au site se fera depuis voie communale dite « Les Bos » par le biais d'un portail coulissant.

Un accès secondaire, demandé par le SDIS 87, se situera sur la route départementale 941 au droit du tourne à gauche existant (emplacement validé par le Conseil Départemental).

Une piste périphérique non remaniée pour partie et renforcée par endroits, ainsi qu'une piste transversale non remaniée pour partie et renforcée par endroits, toutes deux internes à la centrale, permettront de faire le tour de l'installation ou de la traverser.

Les réseaux d'eau, de gaz et de télécom situés au Sud et à l'Ouest du terrain seront maintenus en place et évités. La ligne électrique aérienne présente à l'Est, sera déposée et enfouie. Les arbres et les haies éparses présents sur l'emprise du projet seront supprimés.

La haie arbustive au Sud-Ouest sera maintenue en place et renforcée sur le linéaire de la route départementale.

Le boisement situé en périphérie Est du terrain sera maintenu en place.

L'alignement de trois arbres, situé au Nord du terrain, sera préservé et complété par une haie composée d'essences locales, pour créer un corridor écologique et améliorer l'insertion paysagère de la centrale depuis le Nord.

Une haie arbustive sera ajoutée au Sud sur le linéaire de la route départementale, pour améliorer l'insertion paysagère de la centrale depuis le Sud.

b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;

La centrale photovoltaïque sera composée de structures fixes inclinées à 15° vers le sud supportant les panneaux photovoltaïques.

Les panneaux photovoltaïques auront une surface unitaire d'environ 2 m². La surface de l'ensemble des panneaux posés au sol sera de l'ordre de 43 412 m².

Les structures portantes seront standards avec un point bas à 1 m (pour permettre le pâturage ovin) et un point haut à 2.7 m.

Les postes de livraison, regroupés sur une surface de plancher totale de 39 m² seront implantés au Sud-Est du terrain, en bordure de la RD 941. Il seront positionnés à l'extérieur de l'emprise clôturée de la centrale.

Les deux postes de conversion seront situés au centre du terrain pour l'un et au Sud pour l'autre, composés d'onduleurs et de transformateurs et reposeront chacun sur une dalle béton de 34,2 m².

Le raccordement électrique de la centrale se décompose en deux parties distinctes :

• Le raccordement électrique interne à la centrale photovoltaïque :

Il sert à raccorder les panneaux, les postes de conversion et les postes de livraison. Des réseaux électriques entre les structures, les postes de conversion et les postes de livraison seront créés. Ils seront enterrés à 0,80 m de profondeur et seront réalisés au droit ou en accotement des chemins d'accès. Le réseau de fibre optique permettant la supervision de la centrale sera inséré dans les mêmes tranchées.

• Le raccordement électrique externe à la centrale :

Le réseau électrique externe reliera le poste de livraison au réseau public de distribution pour permettre d'injecter la production sur le réseau. Ce réseau sera réalisé par le gestionnaire du réseau de distribution (ENEDIS / ELD). Il est possible que l'installation soit raccordée au réseau public de distribution :

- soit par un départ souterrain (ligne enterrée) d'environ 5,1 km vers le poste source de Saint Léonard (commune de Saint Léonard de Noblat).
- Soit par un départ souterrain (ligne enterrée) sur site, directement sur la ligne qui sera enfouie.
- Soit par un départ sur une autre solution de raccordement pas encore définie.

Les autorisations liées au raccordement de la centrale n'entrent pas dans le cadre de la présente demande de permis de construire, le maître d'ouvrage pour le raccordement étant le gestionnaire de réseau (ENEDIS / ELD).

La centrale photovoltaïque ne nécessitera pas d'autre raccordement aux réseaux publics (réseau public d'eau potable, assainissement...).

Aucun traitement de collecte des eaux pluviales ne sera mis en place. Les panneaux photovoltaïques ne sont pas des facteurs d'imperméabilisation. L'espacement entre les panneaux de 2 cm ainsi que l'espacement entre les lignes d'environ 2,5 mètres limitera significativement la formation de zone préférentielle d'écoulement et d'érosion.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Concernant la sécurité du site en matière d'incendie, après échanges avec le SDIS 87, les risques endogènes et exogènes à l'installation ont été pris en compte. Un hydrant (poteau incendie) se trouve à l'extérieur de la clôture et à proximité des postes de livraison. La centrale photovoltaïque disposera de deux accès, le principal au Nord-Ouest et le secondaire au Sud (portail coulissant de 13 m de largeur). Le cheminement interne est composé d'une piste périphérique et d'une piste transversale, chacune d'elles de 5 m de largeur.

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;

L'ensemble de la centrale sera clôturé par un grillage à maille soudée, sans mur de soubassement, d'une hauteur hors sol de 2 mètres en mailles carrées. Les poteaux de soutènement seront en acier. La clôture sera adaptée pour la passage de la petite faune (trappes de passage de 20 cm x 20 cm situées tous les 100 m).

Deux portails permettront l'accès aux personnels qui exploitent la centrale, ainsi qu'aux services d'incendies et de secours.

d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;

Les postes de livraison (avec les portes et zingueries) seront de couleur vert mousse (RAL 6005). La clôture et les deux portails seront de couleur vert mousse (RAL 6005).

A l'intérieur du site, les postes de conversion reposeront sur une dalle béton et seront de couleur vert mousse (RAL 6005). Les pieux des structures seront en acier de couleur gris.

Enfin, les panneaux photovoltaïques seront d'une teinte bleutée.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer;

Afin d'intégrer au mieux la centrale photovoltaïque, quelques traitements paysagers seront engagés :

- La haie arbustive au Sud-Ouest sera maintenue en place et renforcée
- Une haie sera ajoutée au Sud, au sommet du talus, sur le linéaire de la route départementale.
- L'alignement de trois arbres, situé au nord du terrain, sera préservé.
- Une haie composée d'essences locales sera ajoutée sur tout le côté Nord, pour créer un corridor écologique et améliorer l'insertion paysagère de la centrale depuis le Nord.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'entrée principale du site est située sur la voie communale dite « les Bos », qui même aux lieux-dits Le Bost et Les Betoulles. L'accès s'y fait par un portail coulissant de 2 mètres de hauteur situé au niveau de la parcelle cadastrée B1441 de la commune de Royères.

Le site dispose d'un accès secondaire demandé par le SDIS 87, constitué d'un portail coulissant de 2 mètres de hauteur situé en bordure de la RD 941 sur la parcelle cadastrée D747 de la commune de Saint Léonard de Noblat, au niveau du tourne à gauche existant.

L'accès au poste de livraison se fera par la RD 941 au niveau de la parcelle D700 de la commune de Saint Léonard de Noblat.

PC5 - Plans des façades et des toitures

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- De la Structure Photovoltaïque
- De la clôture
- Du portail

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 ¼ im in archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma





Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

> Plan modèle d'une structure photovoltaïque

<u>Caractéristiques d'une structure</u> <u>photovoltaïque :</u>

Hauteur de 2.7 m Hauteur minimale de 1m Longueur minimale de 9.50m Longueur maximale de 28.50 m Largeur de 6.5m Largeur projetée au sol de 6.3m

Implantation sur terrain naturel au dessus de +317m NGF

Echelle 1/100

0m 2.5m 5m

Echelle 1/75

n 0.75m 1.5m 2.25m 3m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

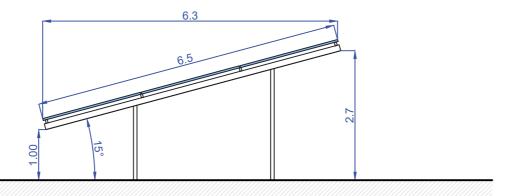
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

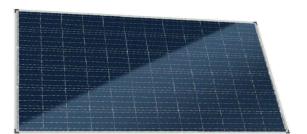


EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma



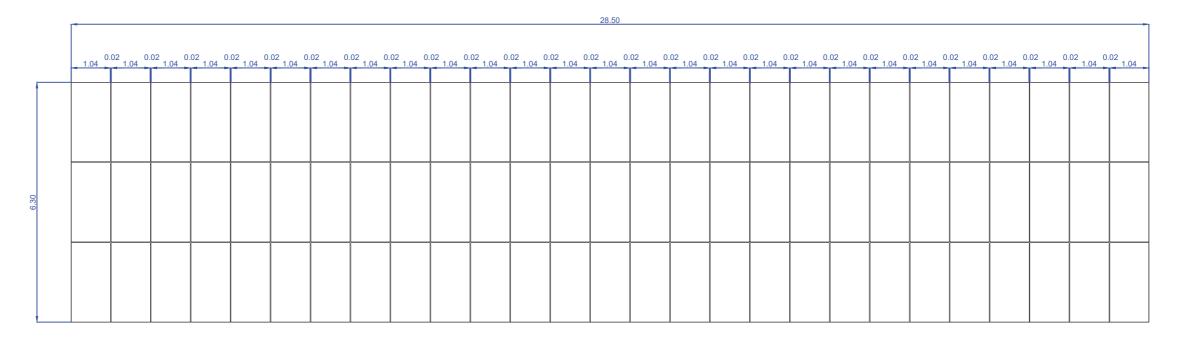




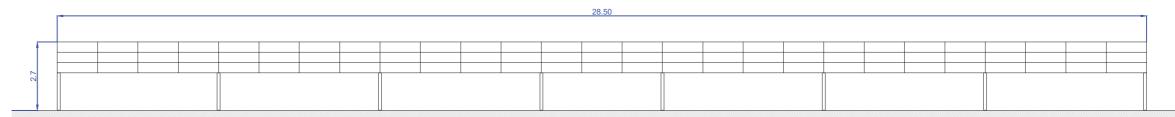


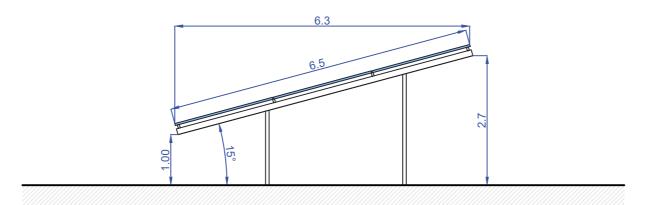
vue de coté au 1/75ème

module photovoltaïque

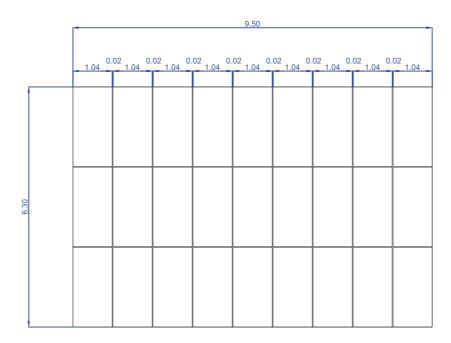


vue de dessus au 1/100ème

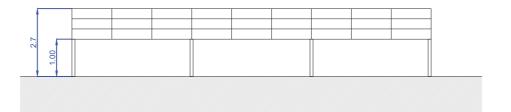




vue de coté au 1/75ème



vue de dessus au 1/100ème



vue de face au 1/100ème

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

> Plan modèle d'une structure photovoltaïque

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 2.7 m Hauteur minimale de 1m Longueur minimale de 9.50m Longueur maximale de 28.50 m Largeur de 6.5m Largeur projetée au sol de 6.3m

Implantation sur terrain naturel au dessus de +317m NGF

Echelle 1/100

Echelle 1/75

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

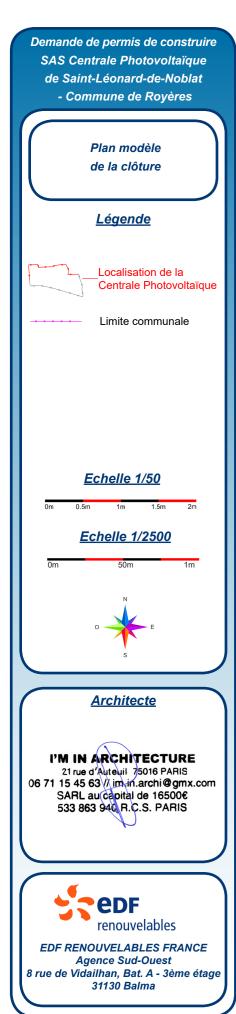


renouvelables

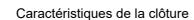
EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma







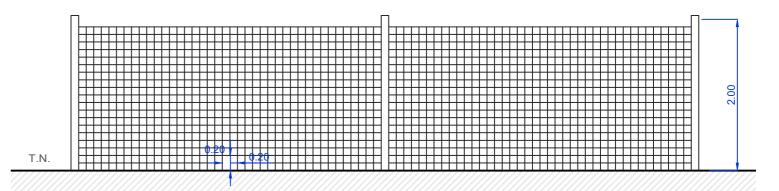




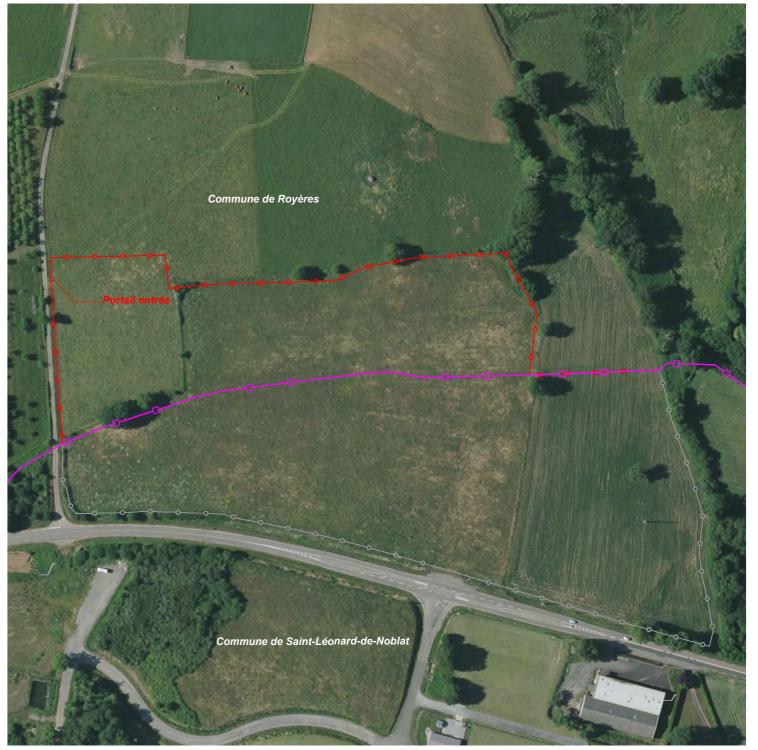
Clôture grillagée Hauteur hors sol 2m Grillage et poteau de couleur Vert mousse RAL 6005

La clôture sera adaptée par endroits pour le passage de la petite faune (mise en place de trappes de passage de 20 cm x 20 cm)

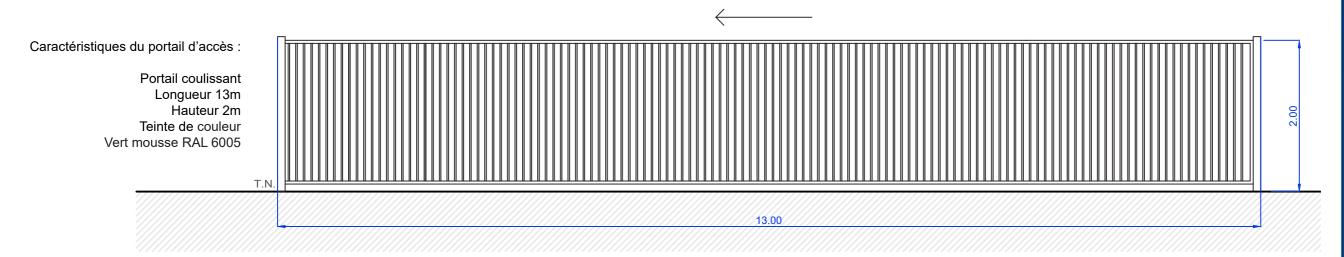
Linéaire total de clôture à créer : 667.17m



Elévation de la clôture au 1/50ème



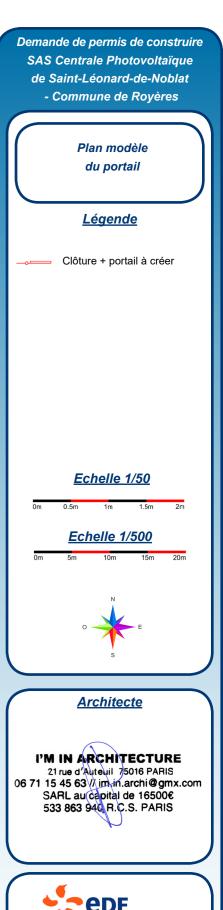
Localisation des clôtures au 1/2500ème



Elévation du portail au 1/50ème



Localisation d'un portail au 1/500ème





renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma





PC6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 Wim-in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma





Plan de localisation des points de vue des photomontages

<u>Légende</u>



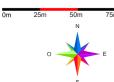
1 Localisation des points de vue



Localisation de la Centrale Photovoltaïque

Limite communale

Echelle 1/2500



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 3 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma









PDV 1 - depuis la route départementale n°941 de Clermont-Ferrand à Saintes au sud projet







PC7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiqes
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 ¼ im-in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma





Plan de localisation des points de vue photographiques

<u>Légende</u>

1 Localisation des points de vue



Localisation de la Centrale Photovoltaïque

Limite communale

Echelle 1/2500



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 3 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma













PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique

- Photographie

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil →5016 PARIS 06 71 15 45 63 ¼ im in archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma



Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

> Plan de localisation du point de vue photographique

<u>Légende</u>



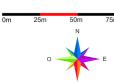
1 Localisation des points de vue



Localisation de la Centrale Photovoltaïque

Limite communale

Echelle 1/2500



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 3 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma









PC11 - Etude d'impact (voir document joint à la demande de permis de construire) Demande de permis de construire SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Léonard-de-Noblat - Commune de Royères

Contenu

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 ¼ im-in.archi @gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS



renouvelables

EDF RENOUVELABLES FRANCE Agence Sud-Ouest 8 rue de Vidailhan, Bat. A - 3ème étage 31130 Balma

